

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 16 FÉVRIER 2017**

**Délibération**  
n° 2017.02.084

**Modification du  
tableau des effectifs**

**LE SEIZE FÉVRIER DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **10 février 2017**

**Secrétaire de séance** : Michel ANDRIEUX

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Jacqueline LACROIX, André LANDREAU, Francis LAURENT, Philippe LAVAUD, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Danièle MERIGLIER, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

**Ont donné pouvoir** :

André BONICHON à François NEBOUT, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Denis DOLIMONT à Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE à Gérard DEZIER, André FRICHETEAU à Jean-Marie ACQUIER, Isabelle LAGRANGE à Véronique ARLOT, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Michaël LAVILLE à Jacky BOUCHAUD, Catherine PEREZ à Philippe LAVAUD, Jean-Philippe POUSSET à Pascal MONIER, Eric SAVIN à Michel BUISSON, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

**Excusé(s)** :

Danielle BERNARD

**Suppléant(s)** :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 FÉVRIER 2017**

**DELIBERATION  
N° 2017.02.084**

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame BERNAZEAU

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

La gestion des ressources humaines nécessite l'ajustement régulier du tableau des effectifs.

**1. Direction Attractivité, économie, emploi  
Urbanisme opérationnel - ADS**

Par délibération n°61, le conseil communautaire du 19 janvier 2017 a proposé aux communes membres d'adhérer au service commun d'urbanisme d'agglomération pour l'instruction des droits des sols (ADS), en réponse au désengagement des services de l'Etat en matière d'instruction des actes d'urbanisme.

Par délibération n°120 du présent conseil communautaire, la commune d'Angoulême a exprimé sa volonté d'y adhérer, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017.

Conformément à l'article L 5211-4-2 du code général des collectivités territoriales, les fonctionnaires et agents non titulaires municipaux qui remplissent en totalité leurs fonctions dans un service ou une partie de service mis en commun sont transférés de plein droit à la communauté. Les effets de cette mise en commun seront réglés par convention après établissement d'une fiche d'impact décrivant notamment les effets sur l'organisation et les conditions de travail, la rémunération et les droits acquis pour les agents.

Dans le cadre de cette adhésion, 2 agents municipaux concernés seront transférés à la communauté. Ces derniers conserveront, s'ils y ont intérêt, le bénéfice du régime indemnitaire qui leur est applicable ainsi que, à titre individuel, les avantages acquis en application du 3<sup>ème</sup> alinéa de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

L'incidence financière annuelle des 2 créations de poste d'instructeurs à l'effectif communautaire serait de 70 000 € et serait intégralement financée par les participations communales au coût du service ADS.

**2. Direction proximité  
Conservatoire**

Un enseignant artistique en contrat à durée indéterminée exerce une activité accessoire de 3 heures (discipline piano) au sein du conservatoire. L'intéressé ayant fait savoir qu'il est désormais professeur d'enseignement artistique titulaire à temps complet (16h) au sein de l'école départementale de musique de la Charente, ce statut ne l'autorise à exercer une activité accessoire qu'à raison de 15% d'un temps complet, soit 2,40 heures.

En accord avec l'agent et le conservatoire, il a été convenu de ramener son temps de travail au niveau de la durée réglementaire.

.../...

### 3. Direction des ressources Finances

La responsable des finances ayant sollicité un congé parental à l'issue de sa maternité, il convient de transformer un poste d'administrateur vacant en un poste du cadre d'emplois des attachés pour permettre son remplacement.

La modification du tableau des effectifs serait la suivante :

	création	Nbre	suppression	Nbre
Direction Attractivité, économie, emploi - Urbanisme opérationnel/ ADS	Cadre d'emplois des rédacteurs	1		
	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	1		
Direction Proximité – Conservatoire	Cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique (2,40h)	1	Cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique (3h)	1
Direction des ressources - finances	Cadre d'emplois des attachés	1	Cadre d'emplois des administrateurs	1

Vu l'avis du comité technique du 10 novembre 2016 sur le dossier ADS,

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 8 février 2017,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la modification du tableau des effectifs décrite ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017,

**DE PREVOIR** les crédits correspondants aux budgets 2017 et suivants.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u>  23 février 2017	<u>Affiché le :</u>  23 février 2017